

La plateaux mutualisés d'imagerie médicale - PMIM



ÉCOLE DE RÉFÉRENCE
CONSEILLER DE CONFIANCE

10-13

3 juillet 2018

Brigitte de LARD-HUCHET, brigitte.delard@cneh.fr

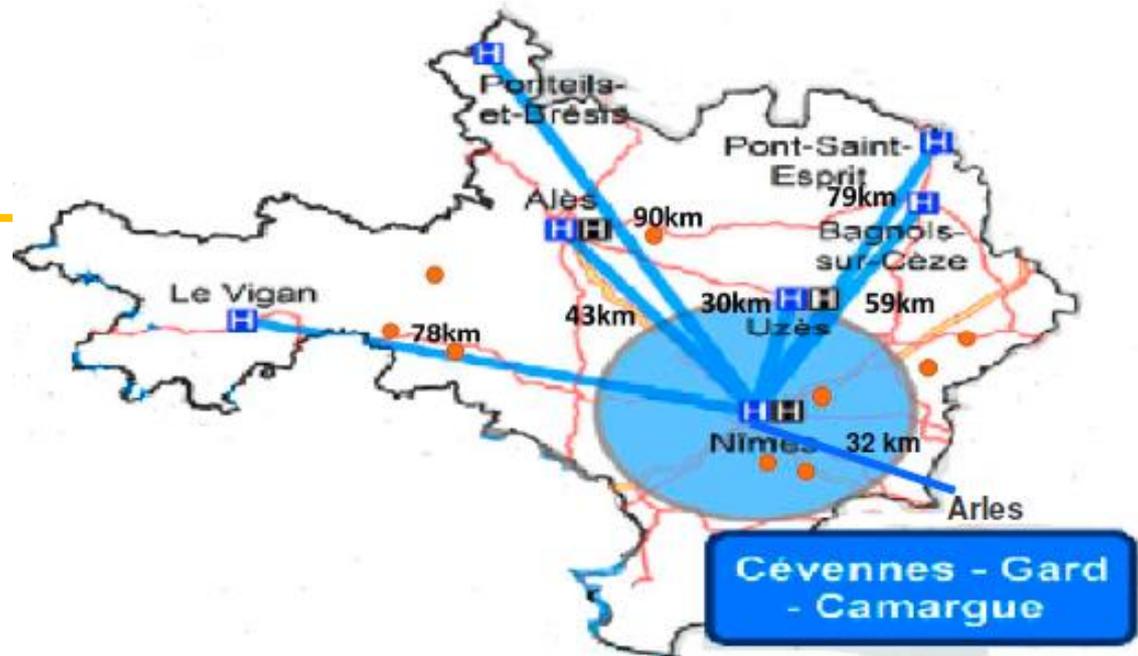
Imagerie et plateaux mutualisés d'imagerie médicale (PMIM)



- L'obligation « d'organiser en commun » la fonction imagerie dans le GHT
- Et une possibilité de constituer un pôle inter-établissements en imagerie (art. L.6132-3 III et R.6132-19 CSP)
- Sur le terrain: de nombreux GIE sur l'imagerie de coupe; Il faudra donc prendre en compte les coopérations existantes
- Des problématiques aiguës de démographie médicale

Et sur le terrain?

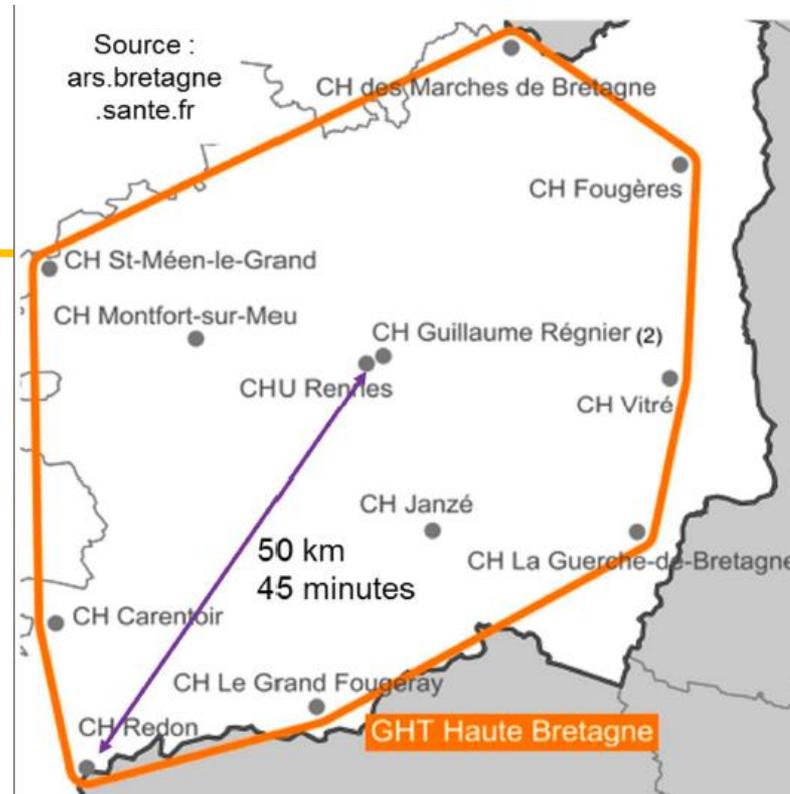
Un exemple: Imagerie diagnostique et thérapeutique dans le GHT Cévennes-Gard-Camargue– Fiche ANAP – 16 – janvier 2017



❑ Réalisations:

- Apport du CHU NIMES aux problématiques de démographie médicale du CH ARLES, BAGNOLS
- PDS: imagerie interventionnelle traitée par NIMES dans le cadre d'un partenariat public-privé
- PDS: imagerie diagnostique: astreintes propres sauf ARLES: télé-radiologie avec NIMES
- Pas d'organisation graduée niveau 1, 2, 3
- Partage des moyens d'accès aux images: « *les radiologues considèrent que les outils d'interprétation doivent relever de chacun des établissements car ceux-ci sont très liés aux équipements radiologiques* » → partenariat ARLES/NIMES télé-interprétation + télé-expertise + recherche + RCP

Et sur le terrain?



Un exemple: Imagerie diagnostique et thérapeutique dans le GHT de Haute-Bretagne – Fiche ANAP – 07 – janvier 2017

☐ Réalisations:

- Mise en place d'une astreinte d'internes séniors pour les échographies entre RENNES et le CH de REDON

- Surtout: Coopération régionale en neuroradiologie, via les CHU BREST et RENNES
- nécessité de structurer cette activité à la fois pour apporter une réponse aux établissements dans un délai le plus bref possible sans désorganiser les activités des services d'imagerie des deux CHU.
- Création d'un Centre Régional Breton d'Expertise en Neuroradiologie (CREBEN).

Les actes de téléexpertise sont réalisés dans les domaines de compétence suivants :

- en urgence sur l'amélioration de la précocité et de la certitude des diagnostics des AVC et sur la promotion des examens de bonne pratique comme l'utilisation de l'IRM ;
- en différé sur la lecture, le diagnostic, la conduite à tenir radiologiques des patients présentant une pathologie du système nerveux central (encéphale et moelle) non urgente

Imagerie et plateaux mutualisés d'imagerie médicale (PMIM)



- **Art.L.6122-15 CSP: le principe:** Afin d'organiser la collaboration entre les professionnels médicaux compétents en imagerie, l'ARS peut, à la demande des professionnels concernés, autoriser la création de plateaux mutualisés d'imagerie médicale
 - impliquant au moins un établissement de santé
 - et comportant plusieurs équipements matériels lourds d'imagerie diagnostique différents, des équipements d'imagerie interventionnelle ou tout autre équipement d'imagerie médicale

Imagerie et plateaux mutualisés d'imagerie médicale (PMIM)



Les dispositions de la loi

Objet:

Un plateau regroupant plusieurs équipements d'imagerie

Conditions:

- Au moins un Etb de santé
- Un projet de coopération

Procédure:

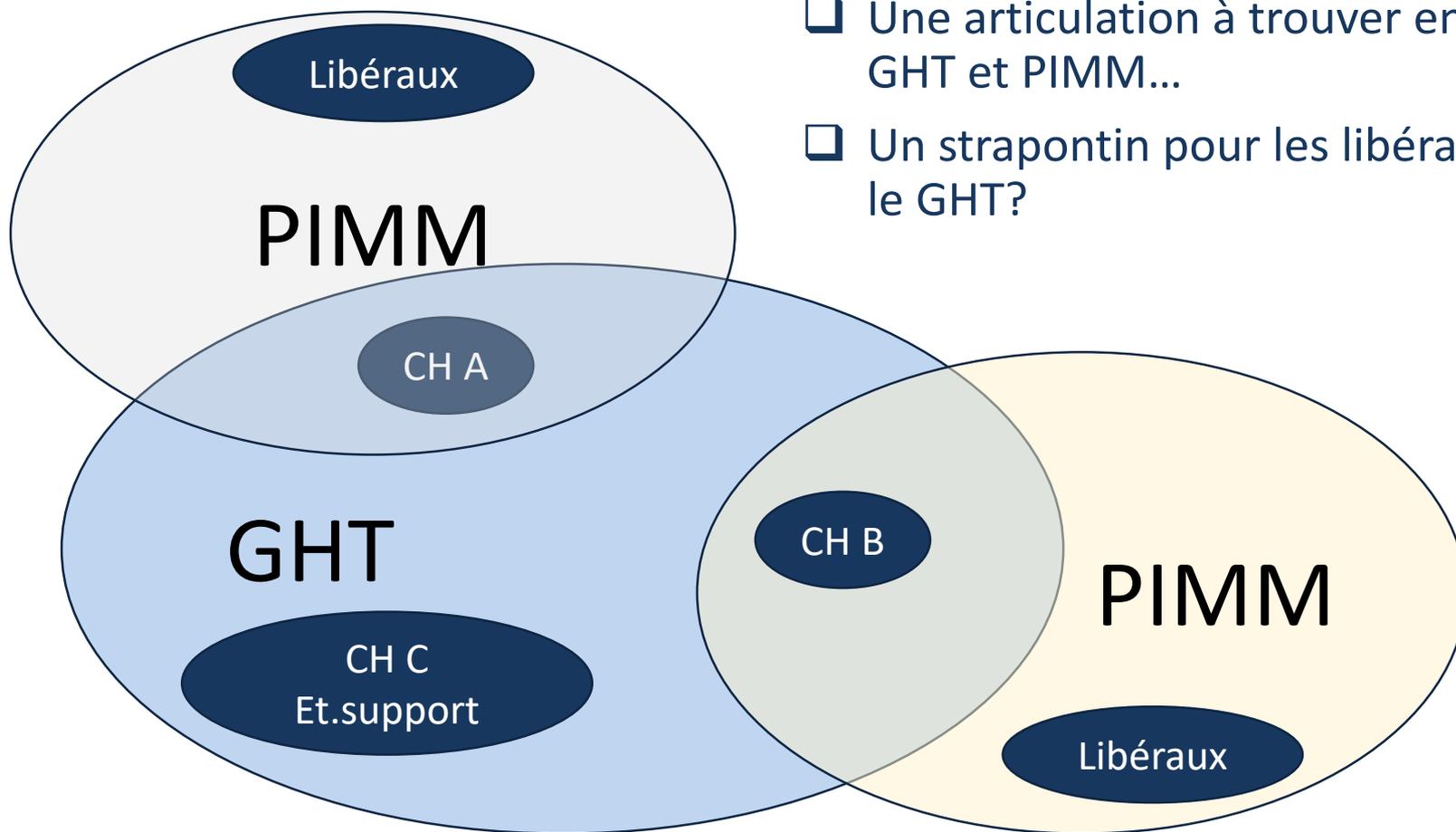
- Une autorisation ARS
- Des rapports d'étape + rapport final

Effet:

- Dérogation aux règles de rémunération

🔗 Pas de décret d'application attendu? Mais beaucoup de questions...

Quel casting?



- Une articulation à trouver entre GHT et PIMM...
- Un strapontin pour les libéraux dans le GHT?

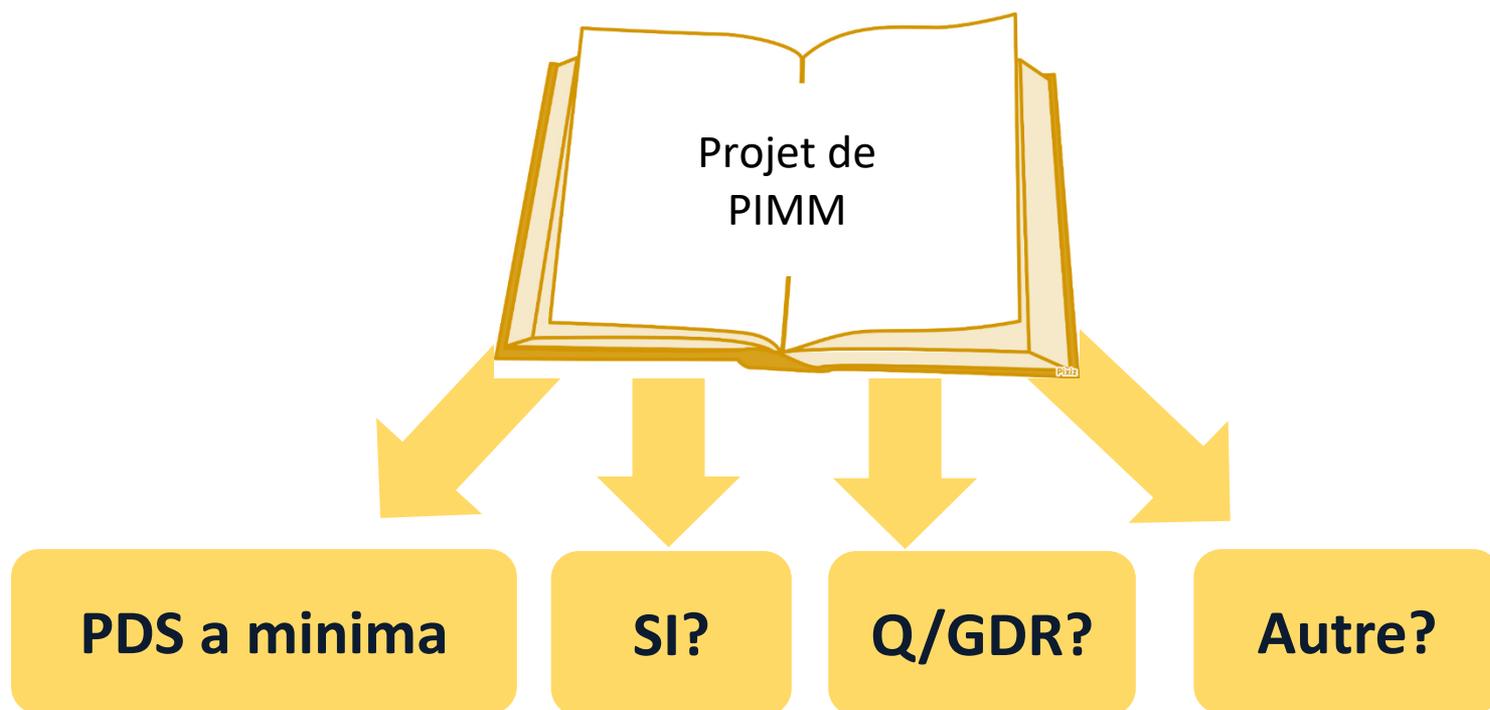
□ Le projet de coopération du PMIM

- Les titulaires des autorisations élaborent un projet de coopération qu'ils transmettent à l'ARS
- Le projet de coopération prévoit les modalités selon lesquelles les professionnels contribuent à la permanence des soins en imagerie dans les établissements de santé.
- Lorsque le projet de coopération implique un établissement public de santé partie à un GHT, la création d'un PMIM peut être autorisée dès lors que l'organisation commune des activités d'imagerie (dans le cadre du GHT) ne permet pas de répondre aux besoins de santé du territoire et qu'elle n'a pas été constituée dans le délai fixé par la convention constitutive du GHT

🔗 Le PMIM n'interviendrait que par exception pour les établissements publics?

Le projet du PMIM

- ❑ Pour la première fois dans les coopérations en imagerie médicale, la notion de projet apparaît comme une condition sine qua non



Concernant les SIH: quelle articulation avec l'imagerie?



❑ Parmi les indicateurs de convergence des SIH: Guide méthodologique ANAP SIH/GHT, juillet 2016

Fiche descriptive de l'indicateur d'usage du système d'information convergent « 5.4 Taux d'examens de plateaux d'imagerie et explorations fonctionnelles réalisés au sein des établissements parties au GHT planifiés à l'aide d'un outil de planification partagé »

Définition	<p>Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'usage d'un outil de planification commun. Il s'inspire de l'indicateur D4.4 « Taux d'examens de plateaux d'imagerie (scanner, IRM, imagerie lourde) et explorations fonctionnelles planifiés à l'aide d'un outil de planification partagé ou d'un outil de programmation », appliqué aux GHT.</p>
Modalités de calcul	<ul style="list-style-type: none">• Numérateur : nombre d'examens programmés de plateaux d'imagerie (scanner, IRM, imagerie lourde) et explorations fonctionnelles planifiés à l'aide d'un outil de planification commun aux établissements du GHT<ul style="list-style-type: none">○ Les examens planifiés à l'aide d'un outil de planification utilisé localement par un seul établissement partie au GHT ne sont pas à prendre en compte• Dénominateur : nombre d'examens programmés de plateaux d'imagerie (scanner, IRM, imagerie lourde) et explorations fonctionnelles• Les données relatives aux examens doivent être issues d'une mesure réalisées sur une période de 3 mois

Concernant les SIH: quelle articulation avec l'imagerie?

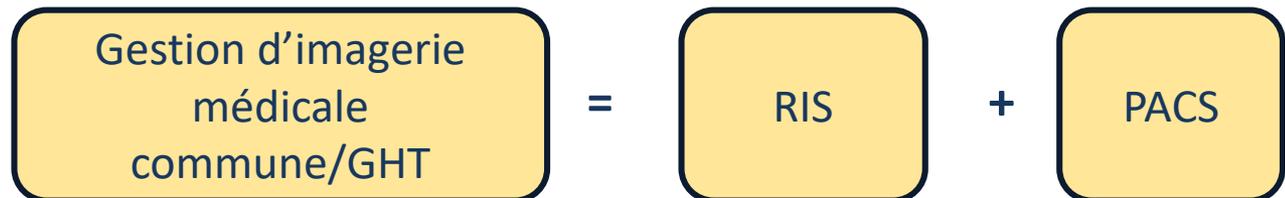


❑ Parmi les indicateurs de convergence des SIH: Guide méthodologique ANAP SIH/GHT, juillet 2016

Une gestion d'imagerie médicale commune et communicante doit permettre de:

- *prendre en compte des prescriptions d'imagerie,*
- *d'associer une prescription avec un rendez-vous,*
- *de gérer les modalités,*
- *de permettre l'interprétation des images,*
- *d'archiver l'ensemble des images produites sur une longue période,*
- *de permettre la communication distante des images et des comptes-rendus, notamment cliniciens prescripteurs,*
- *de permettre et de faciliter la cotation des actes et la facturation,*
- *Ainsi que de faciliter la production des statistiques nécessaires au pilotage des activités.*

La prescription ANAP:



□ L'autorisation de PMIM

- Les autorisations de PMIM accordées par l'ARS doivent être compatibles avec les orientations du schéma régional de santé en ce qui concerne les implantations d'équipements matériels lourds.
- L'autorisation 5 ans renouvelables,
- rapport d'étape annuel + rapport final (évaluation médicale et économique).
- L'autorisation peut être suspendue ou retirée dans les conditions prévues à l'article L. 6122-13.

🔗 Les schémas régionaux de santé les prévoient-ils effectivement?

Et le nerf de la guerre?

❑ Le principal intérêt du PMIM?

- Les conditions de rémunération des praticiens exerçant dans le cadre de ces plateformes d'imagerie mutualisées peuvent déroger aux règles statutaires et conventionnelles.

PMIM = dérogation aux règles de rémunération

**PH: grilles
statutaires**

Points de vigilance:

- *Interdiction de rémunération au rendement (code de déontologie)*
- *Équité de traitement sur le territoire?*

Libéraux: CCAM

Points de vigilance:

- *« Secteur III »?*
- *Eviter les abus rencontrés sur l'intérim*
- *Quid des redevances ou contributions au GIE?*

Et le nerf de la guerre?



□ Le principal intérêt du PMIM?

- D'autres facteurs d'attractivité pour les PH?
 - La partage de la PDS (enfin?)
 - Une logique de projet avec les libéraux

- D'autres facteurs d'attractivité pour les libéraux?
 - Accès à des équipements récents, ou de pointe?
 - Partage de pratiques?
 - Accès à des programmes de recherche hospitaliers? //lien avec le CHU coordonnateur du GHT

Et sur le plan juridique...



☐ La PMIM n'est

- Ni une convention
- Ni une structure juridique dotée de la personnalité morale
- Tout au plus un dispositif autorisé par le DG ARS

🔗 Le vecteur juridique est donc indispensable!

- Il faut donc lui trouver un emballage juridique
 - Quel vecteur juridique utiliser?
 - Quels points de vigilance dans le montage

Et sur le plan juridique... un choix?



Théoriquement...

Une convention?

- Dispositif léger
- Pas de partage du risque financier
- Un nécessaire consensus permanent
- Un modèle limité (investissements, recrutements, autorisation...)

Un GIE

- Un outil attractif pour les libéraux et facile d'utilisation
- Facilitateur pour l'investissement financier?
- Gouvernance partagée et équilibres décisionnels sur mesure
- Pas de PDS ni d'interventions croisées

Un GCS?

- Gouvernance partagée et équilibres décisionnels sur mesure
- Un risque financier partagé et maîtrisé
- Une PDS commune et des interventions croisées possibles
- Des mises à disposition facilitées